Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-deuxième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 15 février 2019, à 10 h 10

Président : M. Yurii Klymenko ..... (Ukraine)

GE.19-07606 (F) 161219 181219

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1482e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de débattre du deuxième projet de programme de travail révisé en séance formelle, une délégation souhaite-t-elle prendre la parole sur d'autres points ? Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole pour qu'il soit pris acte de l'opposition catégorique de mon gouvernement à ce qu'un représentant de l'ancien régime de Maduro occupe le siège réservé au Venezuela.

Le régime de Maduro est illégitime, il a floué le peuple vénézuélien d'une élection, il a ruiné l'économie du pays, il a forcé des millions de ses citoyens à fuir le pays, et il continue de refuser aux Vénézuéliens l'accès aux fournitures humanitaires dont ils ont tant besoin.

Le régime soutient qu'il n'y a pas de crise humanitaire, que ce n'est qu'une illusion entretenue par les États-Unis. Il n'hésite pas à mentir et à nier l'évidence. Il a même porté l'une des accusations les plus ridicules que la communauté internationale ait entendues depuis des décennies − que les États-Unis envoient des armes biologiques dans le cadre de l'aide humanitaire que nous fournissons au Venezuela. Je pose la question suivante : le régime croit-il vraiment que quiconque prend ces allégations au sérieux ? Peut-être est-ce le cas des pays qui continuent à soutenir le régime et à le défendre au sein des instances internationales − et nous savons tous qui sont ces importuns. Un certain nombre d'États représentés dans cette salle ont reconnu Juan Guaidó comme le Président légitime du Venezuela, et d'autres les rejoignent chaque jour.

Si je soulève cette question, c'est parce que le Venezuela est appelé à assumer la présidence de la Conférence du désarmement dans quelques mois. Confier la présidence de cette auguste instance à un représentant de l'ancien régime de Maduro serait du dernier ridicule, et ne ferait que saper davantage la crédibilité de la Conférence, après l'expérience désastreuse de la présidence syrienne l'année dernière. Les représentants de Maduro doivent libérer le siège réservé au Venezuela − il en va de l'intégrité et de la respectabilité de cette assemblée. J'appelle tous les États responsables représentés dans cette salle à se ranger du côté du peuple vénézuélien, et j'adjure les flagorneurs de Maduro de ne pas prendre leur tour à la présidence de la Conférence cette année.

N'accordons pas la moindre légitimité à ce régime dictatorial déliquescent. Au contraire, envoyons un message fort au peuple vénézuélien et aux autres peuples en quête de liberté dans le monde : la Conférence se refuse à faire plus longtemps comme si de rien n'était en permettant que les représentants d'un régime d'une telle cruauté président aux importants travaux de notre Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends bonne note de la motion d'ordre et je donne maintenant la parole à la représentante du Venezuela.

Mme Andarcia (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie d'avoir convoqué cette nouvelle séance plénière, dont l'objectif premier est l'examen du programme de travail. Ma délégation a cru devoir présenter une motion d'ordre, laquelle a malheureusement été ignorée. Nous estimons que la déclaration que vient de faire la délégation des États-Unis s'inscrit en violation de notre règlement intérieur, qui dispose expressément que nos séances doivent être consacrées aux points de l'ordre du jour et aux questions intéressant la Conférence. Nous ne voyons pas en quoi les affaires internes de mon pays, la République bolivarienne du Venezuela, nous intéressent aujourd'hui.

En tout état de cause, ma délégation tient à signaler à l'Ambassadeur, au Président de la Conférence et à tous les collègues présents dans cette salle qu'hier, notre Ministre des affaires étrangères, Jorge Arreaza, a tenu plusieurs réunions à New York et a une fois encore exposé clairement sa position au sujet de ce que les États-Unis appellent la crise humanitaire au Venezuela. Ce dont il est question depuis quelques mois n'est rien d'autre qu'une crise humanitaire fabriquée de toutes pièces − par les États-Unis, j'insiste − dans l'unique but de justifier une intervention militaire contre mon pays.

Il a été dit aussi que les États-Unis ont l'intention de fournir une aide humanitaire à mon pays ; c'est un mensonge. Par essence, ce type d'aide doit être neutre, impartial et motivé par des considérations humanitaires. Ce n'est pas le cas de la prétendue aide humanitaire que les États-Unis veulent apporter sur notre territoire. En outre, la fourniture ou la coordination d'une aide humanitaire exigerait l'autorisation du Gouvernement vénézuélien ; or, cette autorisation n'a pas été accordée. Mon pays ignore en quoi consiste cette prétendue aide humanitaire, et personne ne lui a demandé s'il souhaitait en bénéficier.

Je voudrais ajouter une dernière chose, ou plutôt réitérer une observation que j'ai faite hier, et que notre Ministre des affaires étrangères a également relayée. Qu'un gouvernement prétende que notre pays est victime d'une crise humanitaire et, dans le même temps, bloque méthodiquement des milliards de dollars revenant de droit au peuple et au Gouvernement vénézuéliens, c'est du jamais vu. Et c'est regrettable. Autre fait tout aussi inédit : les États-Unis tentent d'acheter ou d'indemniser le peuple vénézuélien en lui offrant une aide de 20 millions de dollars, alors que tout début 2019, ils ont ordonné le blocage de plus de 7 milliards de dollars d'actifs de PDVSA, notre compagnie pétrolière d'État, qui sont la propriété légitime du peuple vénézuélien. Voilà pourquoi je regrette profondément d'avoir à nouveau à user du temps dont nous disposons au sein de cette Conférence pour débattre de ces questions.

Il me semble qu'à cet égard, le Règlement intérieur est limpide. Il est également très clair en ce qui concerne le régime de rotation de la présidence de cette Conférence. Conformément au Règlement intérieur, la présidence est assurée selon le principe du roulement géographique d'après l'ordre alphabétique anglais de la liste des membres. Telle est la règle que nous avons appliquée jusqu'ici. Il appartiendrait à la Conférence de revoir cette règle si un consensus se dégageait en la matière. Reste à voir si c'est le cas. En attendant, c'est ainsi que s'entend le Règlement intérieur de la Conférence. Telles sont les règles auxquelles mon pays est tenu de se conformer. Nous avons la ferme intention de respecter le Règlement intérieur. Nous avons la ferme intention de coopérer avec les autres Présidents de cette assemblée et avec les membres de cette Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République bolivarienne du Venezuela et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vois beaucoup de membres de cette assemblée taper du poing. Voilà que cela recommence. Permettez-moi simplement de dire que si j'ai soulevé la question de … − Tapez du poing si vous voulez, peu importe : je dirai ce que j'ai à dire, et je laisserai les autres en faire autant.

Le Président (*parle en anglais*) : Excusez-moi de vous interrompre. Je voudrais simplement préciser que la parole sera donnée à tous ceux qui la demanderont. J'invite à l'Ambassadeur des États-Unis à poursuivre.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que le cède la parole au représentant de Cuba.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de Cuba a la parole.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous prie d'excuser le comportement que nous avons été contraints d'adopter ; vous pouvez me croire, Cuba sait adapter sa conduite aux circonstances, et nous regrettons que cette séance se déroule dans des circonstances aussi malheureuses. C'est la raison de notre intervention. Nous avons demandé la parole − et le secrétariat a pris note de notre demande − avant la délégation américaine. Nous avons également remarqué que, lorsqu'une motion d'ordre a été présentée, vous avez laissé la séance se poursuivre alors que le Règlement intérieur exige que vous l'interrompiez. De même, au début de cette séance, vous avez lancé un appel à des déclarations d'ordre général, et ma délégation ne savait pas très bien de quel point de l'ordre du jour nous débattions. Lorsque nous tenons une séance plénière, il est tacitement entendu qu'elle portera sur les points de l'ordre du jour ; cependant, il semble que la délégation des États-Unis − que nous savons désormais coutumière du fait − ait pris la parole pour faire une déclaration à seule vocation politique. Peut-être cette assemblée passera-t-elle l'année à répéter cet exercice spécieux et indécent ; je pense toutefois que nous devrions faire preuve de prudence. Un grand pouvoir implique toujours de grandes

responsabilités, et je crois que la Conférence verrait d'un bon œil que nous nous comportions en conséquence.

Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais savoir de quel point de l'ordre du jour nous discutons. Ensuite, je vous demanderais de vous conformer au règlement. Lorsqu'une délégation présente une motion d'ordre, vous êtes tenu d'accéder à sa demande, afin que la présente séance se déroule de manière plus méthodique. Cela étant dit, je demande par motion d'ordre à connaître votre position à ce sujet. Nous nous réservons le droit de répondre à toute déclaration ultérieure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, si j'ai soulevé la question du Venezuela, c'est parce qu'elle concerne la Conférence du désarmement. Dans quelques mois, le Venezuela en assurera la présidence, et mon Gouvernement s'inquiète beaucoup du respect de la dignité et de l'intégrité de cette instance. C'est la deuxième fois que nous nous trouvons dans cette situation ; il est de nouveau temps pour nous de décréter fermement l'inadmissibilité d'une présidence assurée par les représentants d'un tel régime. Laisser cela se produire serait du dernier ridicule. Il est grotesque de penser que les États-Unis n'agissent pas conformément au Règlement intérieur. La présidence de la Conférence intéresse directement cette instance, et ma délégation et moi-même continuerons de nous exprimer sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis et donne maintenant la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

Mme Andarcia (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer que ma délégation est pleinement consciente et pleinement respectueuse du temps que nos collègues et la présidence consacrent à l'examen des questions en rapport avec l'ordre du jour. Ces questions retiennent notre attention et expliquent notre présence ici aujourd'hui. Je voudrais dire que, tout comme la délégation des États-Unis se dit préoccupée par la présidence du Venezuela, la perspective de devoir endurer encore et encore des scènes de ce genre au fil des présidences à venir − dont l'une sera confiée aux États-Unis − me cause les plus vives préoccupations. En outre, la délégation qui va nous y contraindre a fait la preuve à maintes reprises, au sein de cette même assemblée, du peu d'importance qu'elle attache à la situation mondiale ou à l'objectif d'un désarmement complet.

Il me semble que notre délégation est utilisée − et cela, les États-Unis l'ont déjà fait en d'autres occasions avec d'autres délégations − aux fins d'entraver la progression des négociations que nous devrions poursuivre dès à présent, des débats que nous devrions tenir aujourd'hui en vue d'arrêter le programme de travail dont cette Conférence a tant besoin. Nous nous inquiétons particulièrement de la perspective que la présidence américaine adopte cette approche dans les mois à venir et que certaines délégations soient instrumentalisées pour faire obstacle à la progression de la Conférence. Le message que je veux transmettre est le suivant : la délégation américaine porte manifestement peu d'intérêt aux questions de désarmement, puisque les États-Unis viennent ici davantage pour exprimer leur désir de renverser le Gouvernement vénézuélien que pour se concentrer sur les questions qui sont la priorité absolue de cette Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Une fois de plus, nous assistons à une utilisation abusive de la Conférence du désarmement à des fins politiques et à une tentative de faire de cette instance l'otage d'un programme politique spécifique. En vertu du droit international, c'est au peuple de l'État concerné qu'il revient de statuer sur la légitimité d'un gouvernement ou de ses représentants, et non à des acteurs étrangers. Nul n'a le droit de statuer sur la légitimité du président élu d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies : il s'agirait d'une ingérence manifeste dans les affaires intérieures d'un État et d'une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Aborder des sujets qui ne relèvent ni de la compétence ni du mandat de la Conférence et créer un climat propice aux tensions et aux intrigues politiques n'est pas favorable au bon déroulement de ses travaux et ne fait qu'aggraver les problèmes qu'elle connaît déjà. La Conférence du désarmement a pour mandat de négocier des instruments juridiques dans le domaine du désarmement ; elle n'a ni compétence ni autorité pour délivrer des certificats de légitimité nationale. Elle ne se prête pas davantage aux larmes de crocodile versées sur la souffrance humaine ou à un simulacre de défense de la démocratie. C'est d'autant plus absurde et d'autant plus ironique quand on sait que ceux qui prétendent défendre la démocratie sont les amis et les alliés des régimes dictatoriaux les plus extrêmes du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je ne voudrais pas empiéter sur le temps dont dispose la Conférence du désarmement, mais je souhaite faire deux observations.

Premièrement, nous ne sommes pas réunis ici pour entendre des déclarations politiques. Il est préférable de mettre fin à de tels débats, car les questions de nature politique n'ont pas droit de cité au sein de cette instance.

Deuxièmement, avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Président, je voudrais signaler que lorsqu'un pays présente une motion d'ordre, elle doit être traitée sur l'heure, comme il était d'usage par le passé. Le 5 février, la délégation américaine a présenté une motion d'ordre qui a été examinée séance tenante. La manière dont les motions d'ordre sont abordées actuellement est inadéquate. Je voudrais soulever cette question au titre d'une motion d'ordre : tous les pays sont égaux et doivent être traités de manière égalitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je prends à nouveau la parole pour réagir aux observations du représentant de la Syrie. Les représentants du régime de Bachar al-Assad sont très mal placés pour commenter le droit international. Le fait que le régime ait fait usage d'armes chimiques contre son propre peuple lui ôte toute légitimité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vois que le représentant de la République arabe syrienne demande la parole.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les actions entreprises par les États-Unis en Syrie − la présence de leurs forces illégales en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, leur rôle à la tête d'une alliance qui recourt à la force militaire sans l'autorisation du Conseil de sécurité, la perpétration de dizaines de massacres qui ont fait des milliers de victimes civiles innocentes et détruit entièrement la ville syrienne de Raqqah, la dissimulation des violations des droits de l'homme perpétrées par leurs alliés manifestes dans notre région et leurs attaques sur fond d'allégations fallacieuses et infondées − sont incompatibles avec leur prétendu respect du droit international et ne les autorisent pas à chapitrer les autres sur le sujet. Cette approche est incompatible avec les actions américaines sur le terrain et ne peut être interprétée que dans le cadre d'une politique de deux poids, deux mesures. Leurs déclarations ronflantes et leurs allégations de respect des normes internationales en matière de non-prolifération ne trompent personne : c'est de la poudre aux yeux destinée à justifier leurs propres politiques spéciales. Seuls ceux qui sont enclins à souscrire aveuglément à la stratégie américaine ont été abusés. Les Américains tentent de faire de la propagande pour diaboliser le Gouvernement syrien − c'est pathétique, c'est déplorable, et c'est voué à l'échec.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ju Yong-chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, une fois de plus, la Conférence du désarmement est utilisée à des fins politiques et son règlement intérieur est foulé aux pieds. Hier, ma délégation a clairement exposé son point de vue sur la question du Venezuela ; je tiens néanmoins à souligner que nous sommes fermement convaincus que ce problème appelle un règlement pacifique, selon la volonté et la décision du Gouvernement et du peuple vénézuéliens, et que la Conférence n'est pas le lieu où examiner les questions internes d'un pays. Ma délégation demande à tous les membres de se concentrer sur les thèmes qui doivent nous occuper, conformément au mandat de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. La représentante de l'Australie souhaite prendre la parole.

Mme Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole ; je souhaite simplement dire que d'après moi, cette instance, précieuse à bien des égards, a l'avantage d'offrir une tribune où nous pouvons préserver notre dignité, nous écouter mutuellement avec respect. Nos pays ont peut-être des vues différentes sur les points qui peuvent être abordés à la Conférence du désarmement, mais notre interprétation du règlement est placée sous le signe d'une grande souplesse ; selon moi, il n'y a donc aucun problème à ce qu'une délégation soulève la question de la présidence de la Conférence. Cela entre tout à fait dans le cadre des sujets que le mandat de la Conférence autorise ses membres à aborder.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Australie et donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, bien que je n'aie pas encore reçu d'éclaircissements sur la manière apparemment très aléatoire dont cette Conférence traite les motions d'ordre, ni sur le point de l'ordre du jour en cours d'examen en plénière, je voudrais passer à des questions un peu plus concrètes, même si je pense qu'elles n'ont rien à voir avec les travaux de cette Conférence. Maintenant que le sujet a été abordé, il est sans aucun doute utile de formuler quelques observations à cet égard.

Il n'est pas illégitime de soulever les questions de procédure, quelles qu'elles soient, au sein de cette Conférence. Néanmoins, je pense qu'il serait présomptueux de notre part de nous réunir ici pour dire quels pays nous aimons ou n'aimons pas, quels gouvernements nous apprécions ou n'apprécions pas, car selon le principe de l'égalité souveraine de tous les États, nous nous sommes engagés à manifester envers tous le même respect. Selon un autre principe, celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, nous sommes tous convenus de nous respecter réciproquement et de ne pas nous immiscer dans les affaires d'un autre État. Ce serait mentir que de ne pas admettre qu'il y a des présidences dont nous nous passerions volontiers. Peut-être ne voulons-nous pas que la Conférence soit présidée par des pays qui dénoncent les traités de désarmement sans aucune raison, ou pour des motifs fallacieux, dès lors que c'est le désarmement qui nous occupe. Peut-être pensons-nous aussi que le seul pays au monde à avoir eu recours à l'arme nucléaire ne devrait pas être membre de cette Conférence.

En d'autres termes, il y a beaucoup de choses que nous pourrions dire, mais tout cela tient à notre ressenti profond ; ce n'est ni productif, ni pertinent au regard des travaux de la Conférence, lesquels consistent à favoriser un engagement international, à promouvoir des traités contraignants qui contribueront à freiner une course aux armements qui, hélas, se trouve aujourd'hui dangereusement encouragée, comme si nous vivions à une autre époque. Je crois qu'en réalité, notre plus grande responsabilité envers la communauté internationale est de nous inspirer du plafond de cette salle, de nous comporter comme ces cinq géants censés protéger le monde et sauver l'humanité de l'inéluctable destruction qui résulte des guerres d'usure de ce genre. Nous ne sommes pas ici pour exprimer nos sentiments, mais bien pour agir comme les professionnels et les diplomates que nous sommes. L'Organisation des Nations Unies dispose d'un Comité des conférences. Quiconque a un problème devrait le soumettre à ce Comité et l'interroger sur la légitimité, ou l'illégitimité, des pouvoirs d'une délégation donnée. Mais pourquoi prêter la Conférence du désarmement

à ce cirque politique ? Il ne peut y avoir qu'une seule explication : un manque d'engagement en faveur du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, les observations formulées ici ce matin éclairent fondamentalement la raison pour laquelle j'ai soumis cette proposition dans le cadre de votre programme de travail, en particulier s'agissant de nos méthodes de travail. Il est nécessaire que nous ayons cette discussion. J'ai plaisir à entendre que le représentant de Cuba est disposé à ce que nous élargissions le débat.

Nous devrions nous pencher sur le fonctionnement de cette instance, nous interroger sur le bien-fondé de ses méthodes de travail dans le contexte actuel, et nous demander si la rotation des présidences de la Conférence du désarmement doit être maintenue et si des critères doivent être définis. Toute une série de questions appelle la discussion, et nous ne devrions pas craindre d'en discuter ici. Je sais que cette idée met un certain nombre de pays mal à l'aise. Ils doivent se demander pourquoi ; personnellement, je sais pourquoi certains sont mal à l'aise. Mais discutons. Les États-Unis ne reculent devant aucune discussion, et la question que j'ai soulevée ce matin intéresse la Conférence, quoi qu'en disent certaines délégations présentes dans cette salle.

Je n'ai qu'une chose à dire aux membres de cette assemblée : discutons. N'ayez pas peur. Exprimez vos points de vue. Nous devons parler de cette instance et de la façon dont nous pouvons aller de l'avant, car elle se trouve dans l'impasse, et il est regrettable que nous continuions à nous voiler la face et à nier les faits. Je suis tout à fait disposé à discuter de ces questions.

Nous avons nourri beaucoup d'inquiétudes au sujet d'un pays qui a assumé la présidence et d'autres qui l'ont déjà occupée, et la possibilité de l'accession prochaine d'un autre pays encore à cette fonction nous préoccupe également ; je pense donc qu'il est tout à fait pertinent d'avoir cette discussion, que j'accueille à bras ouverts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis et donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous avons discuté hier ici même du projet de programme de travail de la Conférence du désarmement présenté par la présidence ukrainienne. Diverses observations ont été formulées, mais les participants à la Conférence du désarmement, du moins ceux qui ont pris la parole, ont tous abordé la même question : le mandat de la Conférence. Nous nous sommes même brièvement interrogés sur l'utilité de rappeler le mandat de la Conférence en termes généraux dans chaque paragraphe du dispositif. Je sais que de nombreuses délégations étaient favorables à cette approche. Voyons à présent ce qu'elles appuyaient en substance. Pour l'essentiel, elles étaient favorables à ce qu'il soit confirmé que la Conférence du désarmement est la seule instance de négociation dans ce domaine. En l'occurrence, et compte tenu de ce que vient de dire l'éminent Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, je tiens à souligner le terme « négociation ». C'est l'objet du programme de la présidence ukrainienne, et même si, comme nous l'avons dit hier, nous ne pouvons pas en appuyer tous les points, nous saluons les efforts soutenus que déploie la présidence ukrainienne pour nous aider à accomplir sans délai notre tâche principale, à savoir adopter un programme de travail complet et équilibré.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Je suggère que, si personne d'autre ne demande la parole, nous poursuivions l'examen du projet de programme de travail révisé. Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, nous allons reprendre le débat sur la deuxième révision du projet de programme de travail, que le secrétariat a distribuée le 13 février.

Je tiens à remercier toutes les délégations qui ont formulé des observations et des propositions jusqu'ici, y compris au sujet du premier projet révisé, et lors de nos échanges informels d'hier. J'attends avec intérêt la suite de nos délibérations à la séance plénière d'aujourd'hui.

Je voudrais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur la deuxième révision du projet de programme de travail. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la Pologne.

M. Broilo (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, bien que cette séance se déroule dans un cadre informel, permettez-moi tout d'abord de vous remercier et d'applaudir l'efficacité avec laquelle vous assumez la présidence de la Conférence. Voilà comment les sessions de la Conférence du désarmement devraient débuter. Je salue votre cohérence et vos efforts pour relancer nos travaux, et je vous remercie pour la deuxième révision du projet de programme de travail.

Je voudrais me limiter à deux points en particulier, à savoir les alinéas f) et g) du paragraphe 5. Il semble que cette question recueille de plus en plus de suffrages au sein de cette assemblée. Certaines réserves subsistent cependant ; je pense donc que certaines observations s'imposent. S'agissant de l'alinéa f) du paragraphe 5, qui porte sur le possible élargissement de la composition de la Conférence, les deux dernières décennies attestent que la politique d'exclusivité en la matière n'a pas vraiment porté ses fruits. Dès lors, pourquoi craindre un nouvel élargissement de la composition de la Conférence ? À notre avis, cela n'entamera pas la capacité de la Conférence d'arrêter une décision au sujet des négociations. Au contraire, cela apportera du sang neuf à la Conférence, cela fera naître de nouvelles idées, et c'est la bonne démarche à adopter sur le plan des relations internationales.

La deuxième observation a trait aux méthodes de travail de la Conférence. D'après moi, passé le cap de la quarantaine, un examen médical approprié s'impose ; la Conférence ne fait pas exception. Le conservatisme est l'un des piliers de la diplomatie, mais il convient de ne pas adopter une position trop dogmatique sur cette question, ni craindre d'en débattre. Le mandat énoncé à l'alinéa g) du paragraphe 5 vise l'examen des questions, des éventuelles propositions et des vues relatives aux méthodes de travail de la Conférence. S'ensuit en général la mise au débat de la question.

Un examen approfondi de la question peut mener au constat que les méthodes de travail en vigueur sont efficaces et ne nécessitent aucune révision. Mais notre bon sens peut aussi nous amener à constater qu'il y a matière à amélioration, que certains aspects des méthodes de travail méritent d'être revus. J'encourage vivement les délégations à examiner cette procédure, et j'espère que la présidence du Royaume-Uni abordera cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne de ses observations. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous avons déjà proposé de séparer les questions de fond des questions de procédure. Nous reconnaissons qu'elles sont liées dans une certaine mesure, mais nous devons également admettre qu'il est vain de discuter de procédure si nous ne pouvons résoudre les questions de fond. La dernière chose que nous souhaitons, c'est que les questions de procédure éclipsent les questions de fond. C'est pourquoi nous avons toujours insisté, et continuons d'insister, pour que ces questions soient examinées séparément, en commençant par essayer de nous accorder sur les principaux problèmes de la Conférence ou de conclure des ententes alternatives propices à la progression des discussions relatives aux points de l'ordre du jour en vue de lancer les négociations et de résoudre les questions de procédure séparément, d'autant que cette assemblée appuie autant qu'elle rejette ces questions de procédure. Cela ne laisse pratiquement aucune possibilité de consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de ses observations et donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai apporté ma contribution à la séance informelle d'hier, mais je vais aujourd'hui vous faire part de notre position officielle sur le deuxième projet de programme de travail révisé. Merci, Monsieur le Président, pour le travail que vous avez accompli. J'aimerais partager avec vous quelques éléments de réflexion sur le projet.

Premièrement, l'ampleur du risque que les armes nucléaires font courir à la civilisation humaine ne fait aucun doute, en particulier dans le contexte actuel, marqué par la multiplication des démonstrations de force de certains régimes bellicistes. Forte de ce constat, ma délégation se félicite de l'approche que vous proposez à l'alinéa a) du paragraphe 5, à savoir un désarmement nucléaire assorti d'un mandat de négociation clairement défini.

Deuxièmement, les quatre questions centrales qui occupent la Conférence sont d'égale importance. La Conférence ne devrait donner à aucune la priorité au détriment des autres. Pour être exécutable, un programme de travail exige de préserver entre les quatre questions fondamentales un juste équilibre assorti de bases solides pour les négociations. Nous ne sommes toujours pas convaincus que les travaux exécutés dans le cadre des organes subsidiaires puissent être considérés comme une base solide pour les négociations sur les points visés aux alinéas a), c) et d) du paragraphe 5, étant donné les profondes divergences de vues à ce sujet.

Troisièmement, s'agissant d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, dont il est question à l'alinéa b) du paragraphe 5, nous maintenons qu'une approche équilibrée, non discriminatoire et sans exclusive servira au mieux l'objectif du désarmement nucléaire. Tout processus de négociation d'un tel traité devrait être entrepris dans le cadre du mandat Shannon et inclure les stocks existants de matières fissiles.

Quatrièmement, s'agissant de l'alinéa e) du paragraphe 5, ma délégation ne peut souscrire à un mandat de négociation pour les trois questions mentionnées.

Cinquièmement, en ce qui concerne les éléments neufs visés aux alinéas f) et g) du paragraphe 5 − à savoir la désignation de coordonnateurs chargés d'étudier les questions liées à l'élargissement de la composition de la Conférence et les questions liées à ses méthodes de travail −, nous continuons de craindre qu'engager la Conférence dans l'examen de l'une ou l'autre de ces problématiques, voire les deux, ne nous détourne des mandats de base de cette instance. Il importe de signaler que la politisation des méthodes de travail de la Conférence est déjà une réalité. Certains en ont en fait abusé pour faire pression sur leurs adversaires.

Sixièmement, nous nous félicitons de la participation active de tous les États Membres intéressés. Nous avons toujours appuyé les demandes des États non membres de participer en qualité d'observateurs. Cette procédure permet à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre part aux délibérations de la Conférence. Nous ne pensons pas que c'est à sa composition limitée que la Conférence doit d'être dans l'impasse. En fait, le nombre de membres de la Conférence qui ne sont pas disposés à la laisser s'acquitter de ses responsabilités est très restreint.

Il est préférable que nous consacrions notre temps, notre énergie et nos ressources à la question sécuritaire contemporaine la plus urgente, à savoir l'ouverture de négociations sur un traité de désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour ce deuxième projet de programme de travail révisé. Je pense qu'il va dans la bonne direction. J'ai eu grand plaisir à entendre mon collègue russe admettre l'existence d'un lien entre le fond et le travail de procédure effectivement réalisé par cette instance.

Je crois, je le répète, qu'il est en réalité capital pour cette instance de débattre des deux points que ma délégation a proposés au titre des alinéas f) et g) du paragraphe 5, et il est clair que certains dans cette salle ne sont pas intéressés par un dialogue sur les méthodes de travail et la composition de la Conférence. Il me semble que ni la prise en charge ni l'examen de ces deux questions n'ont rencontré beaucoup d'opposition ; je me réjouis donc que vous ayez conservé ces deux éléments dans votre projet et vous demande instamment de les y maintenir. Comme je l'ai dit l'autre jour, ils sont foncièrement indispensables à la progression de cette instance. Il n'y a aucune raison de craindre de débattre d'une quelconque question. La Conférence devrait être disposée à se pencher sur la question de sa

composition. Comme je l'ai dit, le Règlement intérieur nous commande périodiquement de revoir celle-ci et de discuter des méthodes de travail de cette instance. Toute institution ou tout mécanisme possédant une quelconque utilité revoit régulièrement son mode de fonctionnement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Brésil vous a soutenu dans l'élaboration de vos projets de programme de travail successifs. Bien entendu, ce n'est pas que nous souhaitions adopter un programme de travail coûte que coûte, ou accepter un programme de travail qui ne permette pas d'obtenir des résultats notables dans le cadre du mandat de cette instance, mais nous pensons que vos efforts nous ont mis sur la bonne voie. Nous estimons qu'il est important de ne pas perdre l'élan que les cinq organes subsidiaires nous ont aidés à acquérir en 2018. Le dialogue tenu au sein de ces organes dans le cadre de sessions informelles s'est avéré extrêmement dense et très fructueux. Je pense qu'il a jeté les bases de la définition d'un mandat plus ciblé lorsque les questions seront arrivées à maturité.

Nous convenons que tout programme de travail que nous adopterons devra réserver aux questions fondamentales un traitement équivalent. Certes, dans le cas présent, au titre de l'organe subsidiaire 5 seul l'examen des trois points de l'ordre du jour qui en relèvent est mentionné. Nous n'aurions rien contre l'idée de développer ces trois questions afin qu'elles soient traitées de la même façon que les quatre questions fondamentales ; toutefois, une focalisation accrue nous semble souhaitable également, car nous ne pourrons traiter toutes ces questions disparates de la même manière.

Les questions sont assez différentes, et force est des reconnaître qu'il est plus facile de progresser sur certaines d'entre elles que sur d'autres. Elles présentent des difficultés différentes, et nous devons prendre en considération divers aspects techniques, des niveaux de difficulté variables et différents degrés de maturité. Le texte doit refléter ces nuances si nous voulons ne laisser aucune question de côté, pour reprendre une expression des négociations sur les objectifs de développement durable.

Cela dit, je crois, comme d'autres l'ont fait remarquer, que les choses ont évolué positivement. Au paragraphe 4, vous avez souligné la nécessité de respecter pleinement le Règlement intérieur et le mandat confié à la Conférence du désarmement. Pour ceux qui comprennent qu'il est nécessaire de garder ça bien présent à l'esprit, c'est ici, c'est dit. Votre emploi du verbe « négocier » s'agissant des quatre questions centrales laisse entendre que discuter n'est pas un but en soi. Mais, bien entendu, à la Conférence, la négociation est une entreprise sérieuse et délicate, et il nous faut du temps pour parvenir à une convergence de vues et appréhender les problèmes et positions des uns et des autres, ce qui nous permettrait de nous rapprocher un jour d'un mandat de négociation effectif.

Un tel mandat ne peut pas émerger du néant, surtout après vingt-deux ans d'une paralysie quasi totale, en termes non pas d'efforts fournis par cette instance, mais bien de conclusion de traités. On ne se lance pas dans un mandat de négociation du jour au lendemain. Il s'agit de questions d'une très grande complexité ; de plus, nous devons rester attentifs à l'évolution du contexte international. Nous ne pouvons pas travailler dans le vide, ni ignorer la réalité à l'extérieur de cette enceinte.

Nous sommes donc disposés à tenir ces discussions, mais elles doivent mener à une adoption, faute de quoi elles resteront stériles et nous auront fait perdre une autre année, ce qui serait regrettable. Nous avons besoin d'un texte ; nous devons être en mesure d'adopter une décision qui nous permette de pousser le débat plus loin que l'année dernière. Si, cette fois, les choses revêtent un caractère formel, c'est tant mieux, d'autant que l'année dernière, nous n'avons pas réussi à nous entendre sur la convocation des organes subsidiaires en sessions officielles − il n'y a eu que des sessions informelles. En fin de compte, cela nous a confrontés à la difficulté de décider comment traiter les rapports de chaque organe et d'établir dans quelle mesure ils avaient été adoptés en leur sein.

Résultat : nous n'avons fait qu'atermoyer, car des questions complexes ont refait surface à la dernière session. Nous avons finalement réussi à adopter quatre des cinq

rapports − une franche réussite, compte tenu des circonstances. Ils ont été complétés par un rapport technique de la Conférence à l'Assemblée générale, de sorte que le travail accompli n'a pas vraiment été perdu, et je pense que nous avons terminé sur une note positive.

Ma délégation n'a pas d'objection. Dès le début, nous étions disposés à convenir de la nécessité d'un point d'ancrage pour les discussions relatives à la composition de la Conférence et à ses méthodes de travail. Nous pensions qu'il était plus logique d'être placés sous la direction d'un seul coordonnateur ou d'emprunter une voie unique, mais nous n'avons rien contre un dédoublement. C'est une manière pour nous, comme l'a dit l'une des délégations, de disposer d'un point d'ancrage, d'une base pour l'examen de certaines questions sensibles − relatives à la reconnaissance des gouvernements − qui ont été soulevées ce matin et dans le cadre d'autres réunions en 2019. La problématique est extrêmement délicate, mais aussi extrêmement importante, et à ce stade, je voudrais souligner que, pour tenir une telle discussion, nous aurons également besoin d'une assistance technique adéquate.

Par votre entremise, je suggère que, si ce débat doit se poursuivre sous une quelconque forme structurée, nous demandions éventuellement la présence à la session du Secrétaire général de la Conférence ou d'un représentant en mesure de nous fournir une assistance technique sur la façon de relever les défis qui nous attendent et qui, ma délégation l'a bien compris, ne disparaîtront pas d'eux-mêmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration et donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Wang Lanzhu (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à saluer les efforts constructifs déployés par le Président. En ce qui concerne le nouveau projet de programme de travail qu'il a présenté, nous attendons toujours les instructions de notre capitale. Je voudrais vous exposer les vues préliminaires de notre délégation sur ledit projet. La Chine souscrit à l'opinion exprimée par le Groupe des 21 et la Fédération de Russie. Nous pensons que le risque de militarisation et de course aux armements dans l'espace augmente de jour en jour. La communauté internationale doit consentir un effort collectif pour négocier un traité international juridiquement contraignant afin de prévenir ce risque et de garantir une paix et une tranquillité durables dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, hier, lors de la séance informelle inscrite à l'ordre du jour, nous avons formulé quelques remarques préliminaires que nous voudrions réitérer aujourd'hui en séance plénière. Cuba préférerait assurément que les alinéas a), b), c) et d) du paragraphe 5 fassent directement référence à la nécessité de conclure des traités contraignants sur les questions mentionnées. Nous sommes toutefois conscients que la formule que vous avez proposée produirait un mandat de négociation qui nous permettrait de commencer à négocier un traité sans préjuger du résultat ou du temps que cela demanderait.

En outre, nous voudrions exprimer notre préoccupation au sujet du libellé de l'alinéa b) du paragraphe 5, qui semble nous éloigner davantage du consensus que la version précédente du projet de programme de travail. S'agissant des alinéas f) et g) du paragraphe 5, notre délégation nourrit des doutes persistants quant à l'idée d'un coordonnateur, et ces doutes n'ont pas été levés. Accueillir un coordonnateur alors que son rôle, les réunions qu'il convoquerait et la façon dont il pourrait les organiser ne sont pas clairement définis nous semble inconsidéré. Cuba se montre conciliante quant à la question des méthodes de travail, mais il nous semble que la délégation russe a soulevé un point important quand elle a évoqué la nécessité de se concentrer sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, car, à notre avis, les problèmes que cette Conférence rencontre résident non dans son règlement intérieur, mais dans la volonté politique des États réunis ici.

La dernière version en date du Règlement intérieur en ma possession remonte à 2003. Nous en avions alors révisé le contenu, et je ne pense pas que nous ayons fait quoi que ce soit depuis qui justifie de recommencer, mais nous sommes assurément disposés à en discuter. Comme je l'ai déjà dit, nous ne voyons toujours pas la nécessité d'avoir deux

coordinateurs, dont le premier devrait répondre par oui ou par non à la question suivante : « Y a-t-il consensus sur l'élargissement de la composition ? » Si la réponse est « Non », le coordonnateur aura rempli son mandat en un clin d'œil. Si la réponse est « Oui », les méthodes de travail devront être révisées, ce que nous considérons comme relevant du champ d'application de l'alinéa g) du paragraphe 5.

Ce qui manque le plus dans ce projet de programme de travail, et que la République de Cuba juge essentiel, c'est un calendrier clair des réunions qui nous permettrait d'équilibrer nos discussions. En d'autres termes, un calendrier qui nous indiquerait quelles questions nous allons aborder, soit dans des groupes de travail spéciaux, soit au sein des organes subsidiaires, et qui nous dirait que nous allons consacrer une semaine et demie à l'une avant de consacrer une dizaine de jours à une autre, etc. Cela nous rappellerait que nous disposons d'un cadre équilibré qui nous permet de traiter chaque point. Toutefois, sur le plan de la procédure, nous tenons à réaffirmer qu'à notre avis, le problème de la Conférence est sans aucun doute de nature politique et non de nature procédurale. Quoi qu'il en soit, nous devons maintenir le bon équilibre, et l'examen de ces points appellera sans nul doute des éclaircissements supplémentaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Argentine.

M. Foradori (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je crois que le représentant du Brésil a, dans une certaine mesure, exposé la position de l'Argentine au sujet du programme de travail. Je tiens néanmoins à souligner l'importance que mon pays et la région, en leur qualité de signataires du Traité de Tlatelolco, accordent au paragraphe 5. Nous constatons avec regret que l'organe subsidiaire 4 n'est parvenu à aucun accord sur cette question en 2018.

En ce qui concerne les alinéas f) et g) du paragraphe 5, nous marquons notre accord ; qui plus est, s'agissant en particulier de l'alinéa g), nous avons partagé la préoccupation susmentionnée à l'occasion de conversations informelles avec divers collègues et représentants en mai et juin 2018, car nous pensons que c'est précisément par la possible révision des méthodes de travail de la Conférence que passerait sa dépolitisation. Cela peut paraître paradoxal, mais je crois être dans le vrai, parce que nous avons vu les mêmes difficultés surgir en 2018 et 2019 ; selon moi, il est évident qu'il existe un dysfonctionnement, ainsi que le représentant de Cuba l'a récemment observé.

Cela fait maintenant plusieurs années que cette version de notre règlement intérieur est en vigueur, et je pense que l'examen minutieux des difficultés que nous rencontrons au cours de nos travaux montrera qu'il existe effectivement des éléments problématiques. Il est temps de nous pencher attentivement sur l'éventualité de revoir nos méthodes de travail. Je pense que nous devrions procéder en parallèle avec l'examen des questions de fond, car cela permettrait à la Conférence d'être en bien meilleure position pour progresser sur chacune d'entre elles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine de sa déclaration et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci Monsieur le Président. Merci de nous donner à nouveau l'occasion d'essayer de progresser sur ce programme de travail, sur la base notamment du document Rev.2 que vous avez fait distribuer en début de semaine. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet hier, assez longuement, mais je souhaitais reprendre la parole, en particulier pour dire que j'étais intéressé par la déclaration faite par mon collègue du Brésil, déclaration dans laquelle ma délégation se reconnaît à beaucoup d'égards, notamment sur un point qui importe à mon pays, à savoir qu'il faut que nos travaux soient en prise directe avec la réalité stratégique d'aujourd'hui et les défis que nous posent l'environnement de sécurité et son évolution rapide.

Je suis aussi d'accord avec lui sur le fait que les quatre sujets qui sont sur la table ont des degrés de maturité différents. Comme je l'ai dit hier, nous pensons que nous devons conserver une approche équilibrée sur ces quatre sujets mais qu'ils n'ont toutefois pas le même degré de maturité. Cela s'applique en particulier au sujet 5, qui est reflété dans le document au point 5 b) et qui devrait nous conduire à négocier sans délai un instrument

juridiquement contraignant, le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Tous les travaux qui ont été menés précédemment dans le cadre de différents processus, et la discussion qui a eu lieu mardi est éclairante sur ce point, nous confortent dans l'idée que nous pouvons et devrions lancer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La façon dont vous avez formulé le mandat dans votre projet de programme de travail nous convient. Nous aurions aimé quelque chose d'un peu plus fort et d'un peu plus ambitieux mais je crois qu'il permet de traiter la question de façon appropriée.

Sur la question de l'élargissement et des méthodes de travail, comme je l'ai dit hier, ma délégation ne voit pas d'inconvénient à ce que la Conférence travaille sur ces questions cette année avec un ou deux coordonnateurs. Les deux sont possibles avec un processus au même niveau que les autres ou d'un autre niveau, là aussi nous sommes flexibles. Je crois néanmoins que nous avons effectivement besoin de mener des travaux plus approfondis sur ces deux sujets cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de France de sa déclaration, et je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadrice du Mexique.

Mme Flores Liera (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous voudrions tout d'abord vous remercier d'avoir présenté ce projet de programme de travail révisé et saluer le travail que vous avez accompli depuis votre accession à la présidence. Vous avez présenté ce que chaque délégation attend toujours de la première présidence de l'année, à savoir un programme de travail, mais nous prenons également note de votre travail acharné, de votre engagement, des consultations tenues et des révisions constantes que vous avez apportées afin de tenir compte des divers points de vue des délégations. Nous apprécions grandement vos efforts, dont nous pensons qu'ils sont un pas dans la bonne direction.

Ma délégation a eu l'occasion de formuler quelques remarques lors des réunions informelles, et certaines de nos préoccupations ont été évoquées ce matin ; je me concentrerai donc exclusivement sur le mandat énoncé au paragraphe 5. Nous prenons acte de vos propositions de négociation en vue de parvenir à un accord conformément au mandat de la Conférence. Nous pensons que cela nous aidera tous à mieux appréhender les travaux qu'il nous faudrait faire progresser.

Nous nourrissons toutefois quelques doutes quant aux « questions examinées dans le cadre » des organes subsidiaires, « à l'appui des progrès réalisés ». À cet égard, il me semble que le représentant du Brésil a été clair. Pourquoi ce libellé est-il la cause de tant d'incertitude ? Parce qu'il reflète effectivement toutes les discussions qui ont eu lieu, parce que nous ne savons pas ce que couvrent les termes « sujets discutés », parce que trop de choses ont été mises au débat, parce qu'aucun compte-rendu officiel n'a été rédigé, parce qu'aucun rapport n'a été adopté ; tout cela pose la question de ce dont nous allons réellement débattre eu égard à ces paragraphes.

Je préférerais toutefois reléguer cette préoccupation au second plan, car il me semble que nous pouvons continuer à progresser vers un libellé qui nous permettra de faire avancer nos travaux sur la base de ce projet de programme. Peut-être le paragraphe 6, qui dispose que toutes les discussions et négociations futures tiendront compte des propositions passées, présentes et à venir, se prête-t-il à la prise en considération des vues exprimées par les délégations au sein des organes subsidiaires. Si nous voulons parvenir à un programme complet et équilibré qui nous garantisse que toutes les questions seront traitées, nous pouvons continuer à travailler à l'appui du programme que vous avez présenté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Mexique de sa déclaration et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier des efforts que vous déployez inlassablement pour nous aider à parvenir à un accord sur notre programme de travail pour 2019. Nous révérons les nombreuses consultations que vous avez tenues, et je rejoins pleinement mon collègue mexicain pour dire que la tâche la plus importante de la première présidence de l'année

consiste à trouver le moyen de mettre cette Conférence sur la bonne voie afin qu'elle repasse en mode négociation, ce qu'elle n'a pas fait depuis une éternité.

Je voudrais me concentrer sur deux aspects de votre projet révisé qui ne nous posent pas de problèmes fondamentaux. Le premier est l'alinéa b) du paragraphe 5. Comme la France, nous sommes tout à fait d'accord pour dire que certaines questions sont bien plus mûres que d'autres pour la négociation, et la question visée à l'alinéa b) du paragraphe 5 compte assurément parmi celles qui appellent une attention urgente. Le deuxième aspect que je voudrais aborder est la possible désignation d'un ou de deux coordonnateurs pour discuter à la fois des méthodes de travail et de la composition de cette instance. Nous sommes résolument ouverts à une discussion à ce sujet et, compte tenu de ce que nous avons vécu non seulement l'année dernière, mais aussi les années précédentes, il semble légitime et approprié d'en débattre dans le cadre d'échanges ouverts qui ne préjugent d'aucun résultat. Nous serions tout-à-fait ouverts à une telle discussion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne de sa déclaration et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Merci de votre travail acharné ; merci, aussi, de nous avoir menés jusqu'ici. Je voudrais me faire l'écho de nombreux collègues sur l'importance de travailler ensemble, et je ne soulignerai que deux points. Premièrement, comme l'Ambassadeur du Brésil l'a indiqué, je pense que ce que nous avons fait dans le passé mérite qu'on y ajoute un certain degré de formalité. Si des organes subsidiaires sont créés, ils devront travailler dans un cadre officiel, afin que les résultats obtenus aient une valeur ajoutée significative. Deuxièmement, il est crucial de faire preuve de célérité et, bien que j'apprécie vraiment le travail acharné qui a été accompli, la première présidence est presque terminée et d'autres questions doivent être abordées afin que nous puissions entamer rapidement nos travaux de fond et prendre à bras-le-corps les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

En ce sens, il est de la plus haute importance d'agir avec promptitude, d'afficher notre volonté de coopérer et de prendre un bon départ. Le Japon est assez flexible à cet égard et est disposé à accepter un programme de travail qui puisse nous faire progresser. En résumé, je me contenterai de souligner combien il est important d'agir avec promptitude.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Mesdames et Messieurs les membres de délégation, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier tous pour les observations et les propositions qui vous avez émises au sujet de ce deuxième projet de programme de travail révisé et de ses versions précédentes. Comme je l'ai indiqué lorsque j'ai présenté l'avant-projet de programme de travail en ma qualité de premier Président de la session de 2019 de la Conférence du désarmement, notre intention, conformément aux articles 28 et 29 du Règlement intérieur de la Conférence, était de tout mettre en œuvre pour jeter les bases de nos travaux pour l'année entière. J'aurais manqué à mon devoir si je n'avais pas tenté de présenter un projet équilibré et complet qui, bien que peut-être irréalisable dans son intégralité, visait à être représentatif de la diversité des intérêts, priorités et positions de tous les membres de cette assemblée. Nos échanges fructueux et les suggestions pertinentes que vous avez été nombreux à formuler m'ont permis de soumettre des révisions fondées sur la nécessité, à ce stade, de nous montrer plus réalistes. Cependant, comme vous le savez − et en dépit de nos efforts pour nous montrer plus pragmatiques − le diable est dans les détails. Pour l'instant, il semble que concilier des divergences de vues de longue date reste difficile.

Comme l'a dit l'une des délégations qui ont pris la parole hier, nos échanges sur les différents projets se sont déroulés à un rythme très soutenu. Il me semble souhaitable d'accorder à toutes les délégations et à leurs capitales davantage de temps pour méditer le fond et la forme des propositions faites jusqu'ici, ainsi que la manière d'aller de l'avant sur cette base. À cet égard, et étant donné qu'il s'agit de la dernière séance plénière sous ma présidence, je laisserai sur la table le projet de programme de travail dans sa version actuelle, en soulignant que l'Ukraine est ouverte à de nouvelles consultations avec tous les États membres intéressés. Toutefois, tenir compte, en un seul programme de travail, de

toutes les positions qui s'affirment s'avère à l'heure actuelle particulièrement complexe, voire irréaliste, comme l'ont montré les récentes délibérations de la Conférence et nos consultations informelles. Dans ces circonstances, peut-être serait-il possible d'envisager de modérer encore davantage la portée et l'ambition des mesures et initiatives pratiques ayant trait aux travaux de la Conférence à sa session de 2019.

Excellences, chers collègues, permettez-moi de conclure en vous remerciant, ainsi que mon équipe, le secrétariat de la Conférence et les interprètes, pour votre soutien, votre coopération et votre engagement constructif tout au long de la présidence ukrainienne. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter au prochain Président de la Conférence, l'Ambassadeur Aidan Liddle, du Royaume-Uni, plein succès dans ses futures entreprises. Je me réjouis de continuer à travailler en étroite collaboration avec vous.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 19 février, à 10 heures, sous la présidence de l'Ambassadeur Liddle. Permettez-moi également de vous rappeler la réception que nous donnons aujourd'hui, de 13 heures à 14 h 30, juste à l'extérieur de cette salle, pour marquer la fin de notre présidence. L'Ambassadeur du Royaume-Uni a demandé la parole.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci pour vos bons vœux, aussi précieux qu'indispensables à nos yeux. Permettez-moi tout d'abord de saluer les efforts que vous avez inlassablement déployés ces quatre dernières semaines. Si nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur un projet de programme de travail, ce n'est pas par manque de sincérité, de créativité ou d'énergie de votre part ou de celle de votre équipe. Je tiens également à vous remercier d'avoir assumé votre présidence dans un esprit d'ouverture et avec le souci de la concertation, ainsi que pour l'étroite collaboration dont nos deux délégations en particulier ont bénéficié.

Comme vous l'avez mentionné, j'aurai l'honneur d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement à partir de lundi. Je l'ai déjà dit au début de cette session : je suis prêt à reprendre votre flambeau. J'ai écouté attentivement les débats tenus ces quatre dernières semaines. Je suis d'accord avec vous pour dire que ces échanges ont été très précieux. Vous m'avez également informé des consultations que vous avez tenues ; de plus, ces derniers jours et ces dernières semaines, j'ai pu bénéficier des conseils, idées et points de vue de nombreuses autres délégations. Je suis parvenu à la même conclusion que vous : même s'il me semble que tout le monde convient qu'il s'agit d'une bonne base pour faire progresser nos travaux, il est difficile, voire impossible, de parvenir à un consensus sur un programme de travail qui réponde à toutes les exigences des délégations ici présentes. Il m'est toutefois apparu sans équivoque qu'il existe une volonté de faire fond sur le travail que nous avons accompli à la Conférence l'année dernière et de reprendre nos travaux de fond aussi vite que possible.

Dans cet esprit, j'ai l'intention de continuer à consulter les délégations afin d'explorer les possibilités de parvenir à un consensus sur un programme de travail fondé sur les progrès remarquables que vous avez accomplis. Toutefois, comme vous le suggérez, nous devons également nous demander s'il existe un autre moyen de reprendre nos travaux de fond pendant que ces discussions ont lieu. C'est sur cette base que j'ai l'intention de poursuivre dans les prochains jours les consultations sur la voie à suivre. Je reste, bien entendu, à la disposition de toute délégation qui souhaite exprimer son point de vue par voie bilatérale. Je présenterai quelques idées préliminaires sur la voie à suivre lors de notre prochaine séance plénière, mardi matin, et j'attends avec impatience vos réactions et vos idées sur la manière de faire progresser les travaux de cette instance.

Je me réjouis de continuer à collaborer avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec toutes les délégations ici présentes, dans la recherche d'une voie d'avenir pour la Conférence. Merci.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration et de ses aimables paroles. Si personne d'autre ne demande la parole, je voudrais simplement ajouter que je me réjouis de vous rencontrer lors de la réception qui débutera à 13 h. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 50.